

Rapport N° 282

Réponse à la motion du 30 mai 2016 de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulée « Pour un rééquilibrage des voix de Nyon au sein du Conseil intercommunal »

Nyon, le 12 août 2016

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 14 juillet 2016 à la salle de conférence du manoir en présence de: Madame Josette Gaille, Messieurs Pierre-Alain Couvreu, Claude Farine, Sadik Krasniqi, Olivier Tripet, Pierre Wahlen auteur de la motion et Jacques Hanhart Président Rapporteur. André Cattin était absent.

La commission remercie Monsieur Maurice Gay nouvellement élu à la municipalité et Monsieur Pierre-François Umiglia secrétaire municipal.

Introduction

Dans les statuts de la commission aux affaires régionales il est spécifié que le Conseil Communal est représenté par 9 membres. Vu les modifications de la répartition des sièges au sein du Conseil Intercommunal il est préférable, selon le motionnaire et la Municipalité, de modifier l'article pour dire: "l'exécutif doit avoir au moins 50% des voix." De cette façon nous sommes conformes aux statuts du Conseil Intercommunal.

La répartition des voix sera faite de la manière suivante pour cette législature:
Municipalité 11 voix, Conseil Communal 10 voix.

Le motionnaire a relevé le flou de certains articles des statuts du Conseil Intercommunal. Une révision sera nécessaire pour garantir un bon fonctionnement de cette instance.

Après une discussion sur ce 50% aux mains de la Municipalité la commission unanime vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 282 répondant à la motion de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accepter le rapport municipal N° 282 répondant à la motion du 30 mai 2016 de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen « Pour un rééquilibrage des voix de Nyon au sein du Conseil intercommunal ».

La Commission :

Gaille Josette

Cattin André

Couvreu Pierre-Alain

Farine Claude

Krasniqi Sadik

Tripet Olivier

Wahlen Pierre

Hanhart Jacques Président Rapporteur